



Bruxelles, le 5.6.2025  
COM(2025) 281 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Le pacte européen pour l'Océan**

## Le pacte européen pour l'Océan

L'Océan et les mers sont essentiels à la vie sur Terre, à la prospérité, à la compétitivité, à la sécurité et à un avenir durable. Leur rôle est particulièrement crucial en matière d'énergie, de données et de ressources stratégiques, ainsi que de régulation du climat terrestre.

L'Union européenne gère la plus grande zone maritime collective du monde, avec 25 millions de km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives (ZEE) réparties dans ses États membres, régions ultrapériphériques<sup>1</sup> et territoires d'outre-mer. Avec environ 70 000 km de côtes et 40 % de sa population vivant à moins de 50 km de la mer, l'UE est fortement investie dans les affaires maritimes. Les frontières maritimes de l'Union s'étendent jusqu'aux Caraïbes, à l'Atlantique et à l'océan Indien grâce à ses régions ultrapériphériques. Son économie bleue génère directement près de 5 millions d'emplois et apporte chaque année plus de 250 milliards d'euros de valeur ajoutée brute à l'économie de l'UE<sup>2</sup>. Les routes maritimes transportent environ 74 % du commerce extérieur de l'UE et les câbles de communication sous-marins 99 % du trafic internet intercontinental.

Dans le même temps, la santé de l'Océan se détériore en raison des effets cumulés du changement climatique, de la pollution et de la surexploitation des ressources marines. À ces problématiques environnementales viennent s'ajouter des tensions géopolitiques croissantes, qui non seulement mettent en péril la gouvernance coopérative, mais constituent également une menace pour notre sécurité. La liberté de navigation et la liberté d'action en mer sont de plus en plus objets de conflits et les infrastructures maritimes critiques sont menacées. Les menaces hybrides et les cyberattaques ne s'arrêtent pas aux frontières, tout comme les problématiques de sécurité en mer. Il est donc devenu prioritaire de protéger les frontières et les infrastructures européennes.

Pour relever tous ces défis et renforcer le rôle moteur de l'Europe dans les politiques océaniques, le pacte européen pour l'Océan s'appuie sur la législation et les initiatives existantes pour fournir, pour la première fois, une approche globale dans tous les domaines d'action. Il introduit un cadre de référence unique visant à rationaliser les processus de coordination, à simplifier les obligations en matière de rapport et à proposer une stratégie permettant de mettre en œuvre les législations existantes et de réaliser les objectifs stratégiques de façon plus cohérente dans tous les secteurs. Il jette les bases d'une **Union pour l'Océan**, y compris une «loi pour l'Océan» (Ocean Act) s'appuyant sur la directive actuelle sur la planification de l'espace maritime, et exploite l'immense potentiel de l'Océan pour consolider la résilience, la souveraineté alimentaire, l'approvisionnement énergétique, la sécurité et la compétitivité de l'Europe. Il renforcera également la coopération avec les initiatives internationales.

Ce pacte soutiendra six priorités:

- protéger et restaurer la santé de l'Océan,
- stimuler la compétitivité durable de l'économie bleue,

---

<sup>1</sup> La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Martin (France), les Açores et Madère (Portugal) et les îles Canaries (Espagne).

<sup>2</sup> Commission européenne, 2025. *The EU Blue Economy Report 2025* (Le rapport sur l'économie bleue de l'UE 2025).

- soutenir les communautés côtières et insulaires, ainsi que les régions ultrapériphériques,
- faire progresser la recherche, les connaissances, les compétences et l'innovation concernant l'Océan,
- améliorer la sûreté et la défense maritimes en tant que condition préalable,
- renforcer la diplomatie de l'UE et la gouvernance internationale fondée sur des règles pour les questions océaniques.

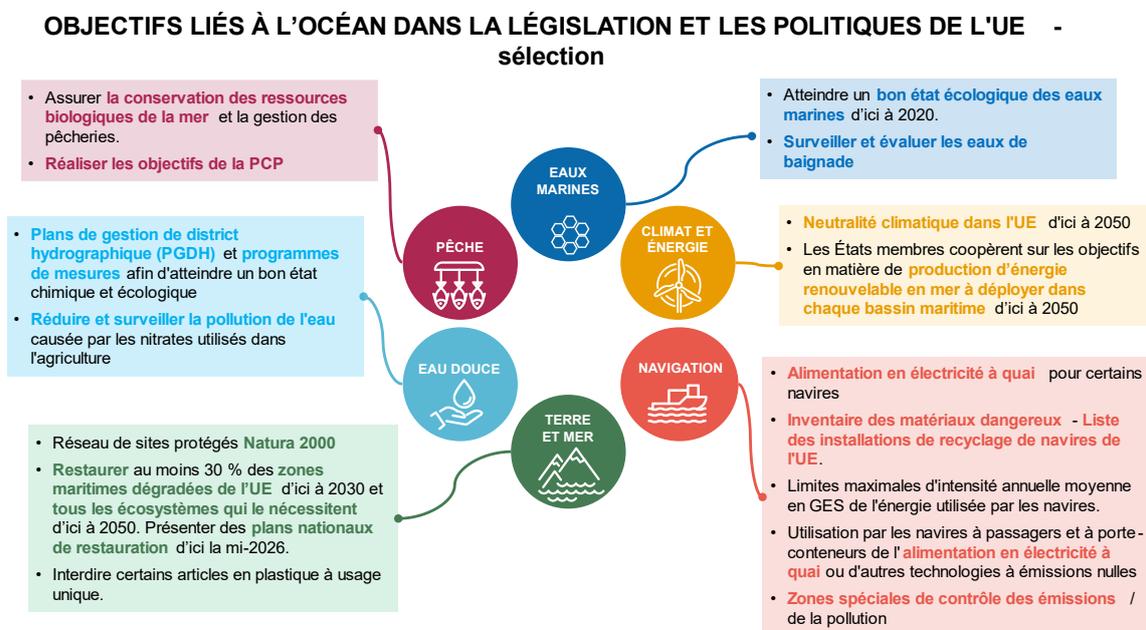
Le pacte vise à suivre une approche globale et à mettre en place une collaboration au sein des États membres et des régions, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées, y compris les pêcheurs, les professionnels de l'économie bleue, les innovateurs, les investisseurs, les scientifiques et la société civile. Le pacte pour l'Océan sera mis à jour en fonction de l'évolution des besoins.

## 1. Un cadre de gouvernance renforcé

**Un cadre de gouvernance solide** est nécessaire pour harmoniser les actions menées au niveau de l'Union, au niveau national, au niveau régional et au niveau local dans les différents bassins maritimes, en associant à la fois les pays de l'UE et les pays tiers.

### 1.1. Mettre en œuvre les objectifs liés à l'Océan

Au-delà des actes législatifs directement pertinents, tels que le règlement relatif à la politique commune de la pêche, la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» (DCSMM) ou la directive sur la planification de l'espace maritime (directive PEM), l'UE a défini dans sa législation et les politiques qu'elle mène un large éventail d'objectifs contraignants et ambitieux en matière de préservation et de gestion durable de l'Océan. Un renforcement de la gouvernance devrait faciliter la mise en œuvre de ces objectifs et garantir l'application cohérente de la législation existante.



Graphique: une sélection d'objectifs contraignants liés à l'Océan dans la législation de l'UE

Sur la base d'une consultation des parties prenantes concernées, **la Commission proposera d'ici 2027 une «loi pour l'Océan» qui s'appuiera sur une révision de la directive PEM.**

Son objectif sera de renforcer et de moderniser la planification de l'espace maritime en tant qu'outil stratégique qui contribuera aux priorités du pacte pour l'Océan et à leur mise en œuvre, notamment par une coordination intersectorielle accrue au niveau national et par une approche mieux organisée par bassin maritime. **La loi pour l'Océan mentionnera les objectifs pertinents, de manière à ce qu'ils soient regroupés dans un cadre unique, et facilitera leur mise en œuvre cohérente et efficace.**

**La Commission s'emploiera également à simplifier et à synchroniser les obligations des États membres en matière de rapports relatifs à l'Océan prévues par la législation existante**, dans le but d'accroître la clarté juridique et la cohérence des politiques, tout en réduisant la charge administrative. Elle évaluera également les moyens de soutenir la mise en œuvre des obligations liées à l'Océan.

**Afin d'assurer le suivi et de rendre compte des progrès accomplis en ce qui concerne les indicateurs et les objectifs pertinents du pacte, la Commission créera un «tableau de bord du pacte de l'UE pour l'Océan» public**, qui alimentera un rapport régulier sur l'état du pacte, en tirant parti des rapports et instruments existants, tels que l'Observatoire de l'économie bleue de l'UE, le programme spatial de l'UE incluant Copernicus et les outils numériques, et en prenant en considération le principe de la transmission unique d'informations («une fois pour toutes»).

Une collaboration étroite avec les parties prenantes concernées sur toutes les politiques relatives à l'Océan revêtira une importance capitale. S'inspirant du Comité européen de l'agriculture et de l'alimentation, la Commission mettra en place un **comité pour l'Océan** de haut niveau, composé de représentants des différents secteurs océaniques. Ce comité jouera un rôle déterminant s'agissant de soutenir la Commission dans la réalisation de ses missions de suivi et de mise en œuvre effective du pacte pour l'Océan.

## **1.2. Travailler ensemble au niveau régional**

Le nombre croissant d'activités maritimes, à savoir l'énergie en mer, la pêche et l'aquaculture, le transport maritime, les loisirs et le tourisme côtier, entre autres, exercent une pression sur l'espace océanique qui est limité. Si certaines activités ne peuvent se dérouler que dans des zones spécifiques, la voie à suivre réside en partie dans une planification plus coordonnée qui concilie l'utilisation individuelle et l'utilisation partagée de la mer, dans le respect de ses limites écologiques et de sa conservation, en favorisant la coexistence de diverses activités maritimes et en donnant la priorité à l'inclusion, à l'équité et à la solidarité.

L'UE a soutenu la coopération régionale dans le domaine de la pêche, de l'économie bleue au sens large et de la protection de l'environnement au moyen de cadres régionaux, tels que les organisations régionales de gestion des pêches et les conventions sur les mers régionales, qui sont au cœur de la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) et de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin». Quatre initiatives relatives aux bassins maritimes ont également contribué à faire progresser l'économie bleue durable. En outre, des cadres de coopération flexibles tels que l'Union pour la Méditerranée, le partenariat oriental et la coopération régionale dans le bassin de la mer Noire ont renforcé ces efforts.

L'UE doit porter les différentes coopérations à un niveau supérieur de manière plus synergique afin d'optimiser l'utilisation de son espace marin. Les pratiques et zones à usage multiple qui combinent l'éolien en mer, ou d'autres technologies énergétiques propres, les pratiques de

conservation et de restauration, ainsi que la pêche ou l'aquaculture durable sont des pistes prometteuses pour l'avenir.

Dans le cadre de la proposition de «loi pour l'Océan» à venir, les États membres seront encouragés à passer d'une approche nationale à une approche par bassin maritime. À cet égard, ils seront encouragés à coopérer avec les pays voisins, au sein de l'ensemble des organes de coopération régionale existants et dans le cadre des stratégies macrorégionales de l'Union, ainsi qu'à s'appuyer sur les «phares» à l'échelle des bassins de la mission de l'UE «Restaurer notre Océan et notre milieu aquatique».

Outre la «loi pour l'Océan», une attention particulière sera accordée aux points suivants:

- **La mer Baltique**, en tant que priorité urgente: la Commission organisera un **événement de haut niveau «Notre Baltique»** en 2025, qui servira de point de départ à une approche renouvelée et globale pour remédier aux problèmes écosystémiques, lutter contre la pollution terrestre et maritime, renforcer la sécurité, améliorer la gestion de l'environnement et de la pêche et soutenir les communautés côtières, en coopération avec la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et les organismes régionaux existants.
- La nouvelle **approche stratégique à l'égard de la mer Noire**, qui définit un cadre tourné vers l'avenir, conçu pour traiter les problématiques régionales au moyen de partenariats bénéfiques pour toutes les parties. Adoptée en mai 2025<sup>3</sup>, elle comprend des actions visant principalement: 1) à renforcer la sécurité, la stabilité et la résilience, 2) à favoriser une croissance et une prospérité durables, y compris par la promotion de l'économie bleue, 3) à promouvoir la protection de l'environnement, la résilience et la préparation face au changement climatique et la protection civile, en accordant une attention particulière aux zones côtières.
- Le nouveau **pacte pour la Méditerranée**, qui ouvrira la voie à un espace commun de paix, de prospérité et de stabilité dans la région méditerranéenne, en s'appuyant sur les fondements du programme pour la Méditerranée à l'horizon 2021. La Commission, en collaboration avec l'Union pour la Méditerranée, soutiendra l'élaboration d'une stratégie relative à l'économie bleue spécifique au bassin maritime de la Méditerranée orientale, qui ne dispose actuellement pas d'une structure de coopération dédiée, sur la base du format de l'initiative OuestMED et en coopération avec les organismes régionaux existants.
- **L'Arctique**, en particulier l'océan Arctique, qui est essentiel pour le climat mondial et la biodiversité marine, ainsi que pour la sécurité et la connectivité: la politique arctique de l'UE sert de modèle pour la diplomatie, la coopération et le multilatéralisme en rapport avec les questions océaniques, ainsi que pour le développement durable de l'économie bleue. La Commission continuera à coopérer avec le Groenland, les Îles Féroé, l'Islande et la Norvège en faisant respecter les normes de l'UE et en échangeant les bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

---

<sup>3</sup> Communication conjointe «L'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire», JOIN (2025) 135 final.

La Commission donnera la priorité à un accès stable et prévisible à toutes les eaux voisines, en veillant à l'utilisation juste et équitable des ressources marines.

### 1.3. Débloquent le soutien financier

#### *Financement pour l'Océan*

Les initiatives du pacte pour l'Océan nécessitent des investissements et des financements provenant de sources privées et publiques. Par une approche intégrée du financement et des politiques relatives à l'Océan, il sera possible de couvrir une large gamme de volets: la conservation des ressources biologiques marines en tant que l'une des cinq compétences exclusives de l'UE, la restauration de la biodiversité marine, la gestion des activités de pêche et d'aquaculture durable et l'innovation en la matière, les activités de mise en œuvre de la PCP, les connaissances relatives à l'Océan, la sûreté maritime, la sécurité alimentaire, l'élaboration et le développement d'une économie bleue compétitive et durable, y compris l'énergie en mer et l'énergie océanique, les biotechnologies et le dessalement, la sauvegarde du patrimoine culturel sous-marin, l'aide à d'autres secteurs et industries de l'économie bleue pour permettre la neutralité climatique, le déploiement de solutions intelligentes et le soutien à la planification de l'espace maritime.

Les États membres sont encouragés à utiliser une partie des recettes qu'ils reçoivent du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE), qui couvre désormais les émissions du transport maritime, pour investir dans la décarbonation du secteur maritime, notamment grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, des ports, des technologies et des infrastructures innovantes.

#### *Investissement dans l'économie bleue et l'innovation*

Les **start-up et les entreprises en expansion** européennes qui stimulent les innovations de l'économie bleue doivent faire face à d'importants défis, tels que l'accès limité au capital-risque et les obstacles réglementaires. Selon les estimations, les PME de l'économie bleue de l'UE sont confrontées à un déficit de financement de 60 à 70 milliards d'euros<sup>4</sup>. Les ressources de l'UE à elles seules seraient insuffisantes pour combler le déficit d'investissement. Il est donc essentiel de combiner des sources publiques et privées.

Le **programme InvestEU** de la Commission européenne, qui fournit une garantie mise en œuvre par la BEI, les banques nationales de développement et les institutions financières multilatérales, mobilise des investissements privés soutenant un large éventail d'investissements dans l'économie bleue à différents stades. À titre indicatif, les investissements pertinents vont des technologies ou des solutions de durabilité environnementale aux énergies renouvelables en mer, à l'écologisation des ports et du transport maritime, à l'aquaculture, au développement côtier, au tourisme et à l'économie circulaire. Ce programme comprend également des investissements dans la RDI (recherche, développement et innovation) pour les technologies stratégiques océaniques et satellites, la numérisation, les applications d'IA, la fabrication avancée et la robotique sous-marine. À ce jour, InvestEU a soutenu des investissements d'une valeur supérieure à 15 milliards d'euros. En ce qui concerne l'avenir, InvestEU continuera de soutenir les projets de l'économie bleue qui font l'objet

---

<sup>4</sup> [Study to support investment for the sustainable development of the blue economy](#) (Étude d'appui à l'investissement dans le développement durable de l'économie bleue), Office des publications de l'UE, 2018.

d'investissements au moyen de financements et de services de conseil pour le reste de la période de programmation.

La **plateforme BlueInvest** joue un rôle central dans les efforts déployés par l'UE pour soutenir l'économie bleue. Elle vise à mobiliser plus de 1 milliard d'euros d'investissements publics et privés d'ici à 2028. Elle soutient, entre autres, les fonds de capital-risque axés sur les projets de l'économie bleue par l'intermédiaire des produits de fonds propres InvestEU du Fonds européen d'investissement. Parallèlement, BlueInvest accélère la croissance des entreprises pour les PME et les start-up européennes en leur fournissant un soutien en matière de renforcement des capacités, de préparation à l'investissement et de collecte de fonds<sup>5</sup>. Grâce au nouvel accent mis par le pacte pour l'Océan sur l'économie bleue, il sera possible d'intensifier le financement et le soutien consultatif au titre de BlueInvest.

La **nouvelle stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion**<sup>6</sup>, qui vise à faire de l'UE le meilleur endroit au monde pour démarrer et développer des entreprises axées sur la technologie, couvrira également les technologies bleues. Elle bénéficiera notamment à l'économie bleue grâce à la simplification de la réglementation, y compris par l'intermédiaire du «28<sup>e</sup> régime»<sup>7</sup>, au soutien à l'innovation, à l'acquisition de talents et au développement des compétences, ainsi qu'à l'intégration dans des initiatives plus larges de l'UE.

La **plateforme thématique consacrée à la spécialisation intelligente pour une économie bleue durable** sera mise au point en tant qu'outil visant à promouvoir les écosystèmes d'innovation dans les États membres et les régions et à attirer des investissements dans l'innovation afin de stimuler la compétitivité des secteurs de l'économie bleue.

La Commission continuera de **collaborer avec le groupe Banque européenne d'investissement** et d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre d'InvestEU afin de **mobiliser des investissements privés** et de **réduire les risques liés aux capitaux privés**, notamment par les actions suivantes:

- **Renforcer la résilience des communautés côtières** et apporter des bénéfices écologiques, climatiques, économiques et sociaux, grâce au financement de l'UE au titre des Fonds structurels et de cohésion, ainsi qu'à Horizon, y compris les programmes «Mission Ocean» et les prêts de la BEI.
- Débloquer des investissements supplémentaires dans l'innovation océanique, en lançant une **initiative de cartographie des investissements** qui recensera les solutions financières accélérant le déploiement de nouvelles technologies dans l'économie bleue.
- **Améliorer le soutien consultatif** dans le cadre de l'initiative «Blue Champions» afin d'améliorer la préparation aux investissements et de rechercher des solutions

---

<sup>5</sup> [https://maritime-forum.ec.europa.eu/theme/investments/blueinvest\\_fr](https://maritime-forum.ec.europa.eu/theme/investments/blueinvest_fr).

<sup>6</sup> «Stratégie de l'UE en faveur des start-up et des entreprises en expansion. Choisir l'Europe pour démarrer et se développer», COM(2025) 270 final.

<sup>7</sup> Le 28<sup>e</sup> régime fournira un ensemble unique de règles, éventuellement de manière progressive et modulaire. Il inclura un cadre juridique de l'UE pour les entreprises, fondé sur des solutions numériques par défaut, et aidera les entreprises à surmonter les obstacles lorsqu'elles mettent en place et exercent leurs activités dans l'ensemble du marché unique. Pour ce faire, ce régime simplifiera les règles applicables et réduira le coût de l'échec en abordant des aspects critiques dans des domaines législatifs pertinents, tels que l'insolvabilité, le droit du travail et le droit fiscal.

financières pour les innovateurs liés à l'Océan et accélérer le déploiement de nouvelles technologies et d'avancées scientifiques.

**Actions phares - gouvernance:**

- «Loi pour l'Océan»
- Tableau de bord du pacte de l'UE pour l'Océan
- Comité pour l'Océan

**Financement**

- Renforcement de la résilience des communautés côtières grâce au financement de l'UE et à des prêts de la BEI
- Intensification du soutien financier et consultatif dans le cadre de BlueInvest

## **2. Une approche intégrée pour la santé et la durabilité de l'Océan**

Au niveau de l'Union, d'importants objectifs ont été fixés et des initiatives ont déjà permis d'améliorer l'état sanitaire de l'Océan. L'environnement marin continue cependant de se dégrader et l'Océan avec les formes de vie qui s'y développent dans toute leur diversité restent vulnérables. Les récifs coralliens, qui abritent un quart de toutes les espèces marines, sont de plus en plus touchés par le réchauffement des eaux et les changements de la chimie océanique, ce qui affaiblit leur résilience. De nombreux habitats marins et éléments du patrimoine culturel marin, allant des prairies sous-marines aux mangroves, continuent d'être soumis à des pressions dues aux activités humaines marines et terrestres, contribuant au changement climatique. L'amélioration et la préservation de la santé de l'Océan nécessitent une alliance d'engagement, d'innovation et de collaboration à tous les niveaux, y compris au niveau mondial<sup>8</sup>.

La présente communication propose des actions fondées sur quatre principes clés: une approche «de la source à la mer» en matière de lutte contre la pollution; un principe de précaution; une approche scientifique des décisions politiques; et une approche fondée sur les écosystèmes.

### **2.1. L'Océan en tant qu'allié dans la lutte contre le changement climatique**

L'Océan est le plus grand puits de carbone de notre planète, absorbant 30 % des émissions anthropiques de carbone. Il joue un rôle essentiel dans la régulation du climat, la séquestration du carbone et l'atténuation du changement climatique. Cette capacité est menacée par la hausse des températures, la perte de biodiversité, l'acidification et la désoxygénation.

En revanche, la restauration des écosystèmes marins et la reconstruction de la biodiversité peuvent contribuer à ralentir le réchauffement climatique, en augmentant la fonction de captage du carbone de l'Océan. Le réchauffement et l'acidification de l'Océan sont principalement dus aux émissions de carbone résultant de la combustion de combustibles fossiles. Par conséquent, la réalisation de nos objectifs climatiques et l'engagement de démarches diplomatiques en lien avec les questions climatiques afin d'amener d'autres grands émetteurs à réduire leurs

---

<sup>8</sup> Voir la section 7.

émissions de gaz à effet de serre sont essentiels pour lutter contre le réchauffement et l'acidification de l'Océan. En outre, la production d'énergie renouvelable en mer aide à réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui autrement contribueraient au réchauffement de l'Océan et compromettraient sa santé et la prospérité qu'il apporte. Elle permet également de diminuer la dépendance de l'Europe à l'égard des combustibles fossiles, y compris ceux extraits des fonds marins, compte tenu des risques pour les écosystèmes marins, y compris les fonds marins, et renforce ainsi la sécurité et la souveraineté énergétiques de l'Union conformément à l'objectif de neutralité climatique de l'UE.

La Commission aidera les États membres à planifier et à mettre en œuvre des mesures visant à restaurer les habitats côtiers et marins dégradés afin d'atteindre l'objectif juridiquement contraignant au titre du règlement sur la restauration de la nature visant à couvrir au moins 20 % des zones maritimes avec les mesures nécessaires d'ici à 2030 et l'ensemble des écosystèmes nécessitant une restauration d'ici à 2050.

**La Commission aidera les communautés côtières à mettre en place de nouveaux modèles économiques qui profitent à la fois à la nature et à la population, y compris les réserves européennes de carbone bleu, en tenant compte des lignes directrices de la CCNUCC<sup>9</sup>.**

## **2.2. La protection et la restauration de la vie marine et des services écosystémiques essentiels de l'Océan**

Les pressions exercées sur l'Océan nuisent aux écosystèmes marins et à la biodiversité et ont des incidences néfastes sur les communautés côtières, la pêche et d'autres activités axées sur la mer.

### ***Zones marines protégées (ZMP)***

Un réseau de ZMP bien connectées et gérées efficacement joue un rôle crucial dans la protection et la restauration des écosystèmes et des réseaux trophiques et soutient les communautés côtières et les pêcheurs en participant à la reconstruction de la vie marine. L'UE a étendu son réseau de ZMP à 12,3 % de ses eaux, mais les États membres sont encouragés à redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 visant à assurer la protection de 30 % des mers de l'Union, y compris la protection stricte de 10 % d'entre elles. Il sera nécessaire pour ce faire de proposer, sur la base de données scientifiques et avec la participation de toutes les parties prenantes locales, y compris les pêcheurs, des plans de gestion pour chaque ZMP visant à tenir compte des caractéristiques spécifiques des ZMP concernées dans les zones importantes du point de vue écologique. Il s'agit notamment de déterminer, au cas par cas, quelles techniques de pêche sont compatibles avec la conservation des espèces ciblées et des habitats dans les ZMP concernées.

La Commission travaillera donc à la mise en œuvre et à l'application effectives de la législation existante de l'UE, notamment les directives «Oiseaux» et «Habitats», la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» et le règlement sur la restauration de la nature, y compris l'utilisation de nouvelles technologies disponibles, afin de faciliter la surveillance et le suivi.

### ***Gestion durable des activités marines***

Au-delà des zones marines protégées, une approche écosystémique de la gestion des activités en mer, ainsi que des activités terrestres qui ont une incidence sur la mer, est essentielle, comme

---

<sup>9</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

indiqué dans la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», afin d'obtenir des mers propres, en bon état sanitaire et productives et, à terme, un «bon état écologique»<sup>10</sup> pour toutes les eaux marines de l'UE.

Malgré les progrès accomplis, une évaluation récente de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»<sup>11</sup> a souligné que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre pleinement le bon état écologique pour l'ensemble des 11 descripteurs de la directive, notamment en augmentant les investissements financiers afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires. **La Commission révisera la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs environnementaux, de simplifier sa mise en œuvre et de réduire la charge administrative liée à l'établissement de rapports et à la gestion des données.**

### *Lutte contre la pollution des eaux douces et marines*

Les écosystèmes marins et côtiers sont confrontés à des menaces importantes dues à la pollution, y compris aux nutriments provenant d'activités terrestres et maritimes: ruissellements d'origine agricole, contaminants chimiques, plastiques et microplastiques. Les mesures doivent donc porter sur l'ensemble du cycle de l'eau sur terre et en mer. Pour lutter contre les sources de pollution d'origine terrestre, la Commission renforcera une approche de la source à la mer, au moyen de la **stratégie de résilience pour l'eau**, et soutiendra les communautés côtières dans la lutte contre la pollution terrestre, en reconnaissant leur rôle de «gardiens» empêchant la pollution terrestre de dégrader les écosystèmes marins.

S'appuyant sur les exigences visant à réduire la pollution afin d'atteindre le bon état écologique des mers de l'UE, le plan d'action «zéro pollution» de l'UE fixe des objectifs ambitieux, tels que la réduction de 50 % des déchets plastiques dans l'Océan et des pertes de nutriments d'ici 2030, fortement soutenus par des financements d'Horizon Europe, y compris la mission «Restaurer notre Océan et notre milieu aquatique». La Commission rappelle la possibilité pour les États membres de soutenir des systèmes actifs ou passifs de collecte des déchets marins dans le cadre des programmes nationaux du Feampa.

Une gestion efficace des nutriments et une réduction importante de la pollution, y compris des microplastiques, des PFAS et d'autres substances chimiques, sont essentielles pour améliorer la santé de l'Océan. La Commission continuera également de financer la recherche et l'innovation dans le domaine de la gestion des nutriments et des microplastiques. En outre, la politique agricole commune (PAC) continuera d'encourager une agriculture durable, y compris pour contribuer à réduire l'excès de nutriments.

En ce qui concerne la pollution marine, le transport maritime reste l'une des sources majeures, contribuant aux émissions, aux rejets, aux déchets et au bruit sous-marin. En opérant un changement profond vers la neutralité climatique et la pollution zéro, le transport maritime peut limiter ses effets néfastes sur la vie marine et contribuer à préserver et à accroître la

---

<sup>10</sup> Article 3, paragraphe 5, de la [directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) et précisé dans la [décision \(UE\) 2017/848 de la Commission établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines](#).

<sup>11</sup> [Rapport sur l'évaluation par la Commission des programmes de mesures des États membres mis à jour au titre de l'article 17 de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» \(2008/56/CE\)](#).

compétitivité de l'UE<sup>12</sup>. Si les réglementations existantes ont permis de réduire la pollution par les navires, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour réduire les rejets dans l'air et l'eau et prévenir les déversements de granulés plastiques<sup>13</sup>.

Par conséquent, la Commission engagera les actions suivantes:

- Renforcer CleanSeaNet<sup>14</sup> afin qu'il puisse alerter les États membres sur un plus grand nombre de types de polluants provenant des navires, tels que les eaux usées, les déchets et les conteneurs perdus. Les États membres devraient encore améliorer les processus de vérification et l'accessibilité des données. Soutenir la coalition à haut niveau d'ambition pour un océan silencieux en promouvant des solutions ambitieuses et pratiques qui permettront de restaurer un océan moins bruyant en s'appuyant sur les travaux que l'UE a lancés dans le cadre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» sur le bruit sous-marin.
- Collaborer avec les partenaires pour assurer la mise en œuvre intégrale des décisions prises dans le cadre de l'OMI en vue de réduire la pollution causée par le transport maritime.

#### **Actions phares<sup>15</sup>:**

- Révision de la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin»
- Création de réserves européennes de carbone bleu et de nouveaux modèles commerciaux pour les communautés côtières
- Actions visant à encourager les États membres à désigner et gérer des ZMP

### **3. La stimulation de l'économie bleue durable en faveur d'une plus grande compétitivité**

L'économie bleue de l'UE représente un formidable levier de croissance et de transformation. Elle fait partie intégrante de la stratégie industrielle et de sécurité plus large de l'Europe et englobe i) les secteurs traditionnels de la pêche, de l'aquaculture, du transport maritime et du tourisme côtier; ii) les secteurs nouveaux et émergents dans les domaines des énergies renouvelables, de la biotechnologie bleue, de la robotique sous-marine et de l'observation océanique, et iii) les champions mondiaux de la technologie océanique, stimulés par la recherche et les innovations dans les domaines de l'IA, des technologies propres et des deep tech. Une économie bleue régénérative qui restaure l'Océan tout en favorisant le développement, l'inclusion sociale et l'équité passe par la revitalisation des ressources marines et des systèmes naturels océaniques.

<sup>12</sup> [Rapport conjoint EEE-AESM n° 15/2024: European Maritime Transport Environmental Report 2025](#) (Rapport environnemental 2025 sur le transport maritime européen).

<sup>13</sup> Le 8 avril 2025, les colégislateurs ont marqué leur accord provisoire sur la proposition de règlement visant à prévenir la pollution par les microplastiques due au rejet non intentionnel de granulés plastiques [COM (2023)645].

<sup>14</sup> [Services par satellite – Service CleanSeaNet – AESM – Agence européenne pour la sécurité maritime.](#)

<sup>15</sup> Les actions phares liées à la santé de l'Océan relevant de la section 7 contribuent également à cette priorité.

Conformément à la boussole pour la compétitivité et au pacte pour une industrie propre, l'UE doit renforcer sa compétitivité et accélérer les transitions stratégiques dans les secteurs traditionnels et émergents de l'économie bleue, en mettant l'accent en particulier sur la décarbonation et l'intensification de l'innovation. Cette approche se traduit par un soutien à nos secteurs de la pêche et de l'aquaculture, notamment en améliorant la valorisation des déchets de biomasse aquatique, en accélérant le déploiement de technologies bleues propres, en soutenant les modèles d'entreprise qui préservent ou restaurent les écosystèmes océaniques et la biodiversité grâce à des solutions fondées sur la nature et à des produits négatifs en carbone, et en créant les conditions propices à la croissance propre. Pour y parvenir, il est nécessaire de combiner judicieusement les financements publics, les investissements privés, une réglementation adaptée, le développement des compétences, le partage des connaissances, la recherche et l'innovation et une planification efficace de l'espace maritime.

### **3.1. Soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour garantir des aliments d'origine aquatique durables, ainsi que la sécurité et la souveraineté alimentaires**

La pêche et l'aquaculture sont vitales pour l'approvisionnement et la sécurité alimentaires. Pourtant, 70 % des aliments d'origine aquatique consommés aujourd'hui dans l'UE sont importés<sup>16</sup>. En complément de la vision pour l'agriculture et l'alimentation, **l'évaluation complète et la révision éventuelle de la PCP, couvrant également l'organisation commune des marchés (OCM), ainsi que la Vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040** marqueront une étape importante. Ce nouveau cadre veillera à ce que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, y compris le secteur de la transformation, améliorent leur compétitivité et leur résilience et garantissent un approvisionnement stable du marché de l'UE, tout en maintenant une approche écosystémique de la gestion des pêches. Il prévoira en outre une collaboration avec les États membres pour préparer les activités de pêche à l'avenir et les rendre plus durables en améliorant la sélectivité des engins, y compris par l'innovation, et en diminuant les incidences négatives sur l'écosystème marin, en réduisant au minimum et, dans la mesure du possible, en éliminant les captures accidentelles d'espèces marines sensibles. La promotion, au niveau mondial, des principes de durabilité de l'UE est capitale pour renforcer la durabilité des importations et garantir des conditions de concurrence équitables, comme expliqué plus en détail à la section 7.

La Commission proposera:

- Des mesures visant à décarboner et à moderniser la flotte de pêche, soutenues par le partenariat sur la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture<sup>17</sup>.
- Un soutien à la pêche à petite échelle en tant que priorité. Parmi les actions pertinentes figure la publication d'un vade-mecum présentant les meilleures pratiques que les États membres pourraient utiliser en vue de la répartition des possibilités de pêche afin d'améliorer la transparence et de promouvoir une pêche durable, ainsi qu'un dialogue de mise en œuvre spécifique. La Commission envisagera également la création d'un conseil consultatif spécifique.
- La mise en place d'une initiative de l'UE sur l'aquaculture durable, associant les autorités des États membres, des représentants du secteur, d'autres groupes d'intérêt,

<sup>16</sup> Commission européenne, 2024. [Rapport 2024 sur le marché européen du poisson](#).

<sup>17</sup> [Partenariat mis en place suite à la communication de la Commission relative à la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE](#).

des organismes de recherche et d'innovation, des accélérateurs d'entreprises et des institutions financières. Ce partenariat renforcera la coopération en fixant des objectifs et en définissant des actions, y compris la mise au point de projets visant à une utilisation multiple de l'espace maritime.

- Le lancement d'une initiative pour l'innovation dans la bioéconomie bleue d'ici à 2027 et la fixation d'objectifs pour la croissance de la production d'algues dans l'UE pour intensifier la production européenne d'algues, notamment grâce à la nouvelle stratégie pour la bioéconomie qui doit être adoptée d'ici fin 2025.
- Une initiative politique spécifique visant à traiter la question des **espèces non indigènes** qui menacent la pêche et l'aquaculture, qui couvre également les possibilités d'utiliser ces espèces dans les cas où elles sont déjà trop répandues.
- Un document d'orientation sur la gestion des prédateurs, dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices stratégiques pour l'aquaculture.
- L'évaluation du règlement OCM afin d'évaluer l'efficacité des règles actuelles en matière d'étiquetage, y compris le champ d'application des produits couverts, leur origine et les canaux par lesquels ils sont vendus, tels que les supermarchés, les poissonniers et les restaurants.
- Une campagne à l'échelle de l'UE en 2027 sur les avantages et la valeur ajoutée des «aliments d'origine aquatique» produits dans l'UE et durables.
- Des mesures garantissant la durabilité de la gestion de la pêche et des conditions de concurrence équitables pour les pêcheurs européens à l'échelle mondiale (voir section 7).
- L'évaluation et la révision éventuelle du règlement relatif à la PCP.
- Le soutien à la dimension sociale des secteurs de la pêche et de l'aquaculture (voir section 3).

### **3.2. Renforcer la base industrielle maritime de l'UE et ses ports en tant que nœuds critiques**

La **base de production maritime** de l'Europe est essentielle à l'autonomie stratégique, à la prospérité et à la sécurité de l'UE. Les chantiers navals, les fournisseurs et les prestataires technologiques européens disposent de l'expertise nécessaire pour construire des navires de grande valeur et développer la technologie nécessaire aux renouvelables en mer. **Pour maintenir cet avantage concurrentiel et mener la transition mondiale vers des technologies propres, la Commission élaborera une stratégie maritime industrielle.**

Les ports de l'UE constituent des atouts stratégiques pour la compétitivité et la sécurité en servant de points d'entrée pour le commerce mondial, le marché intérieur, particulièrement en tant que pôles pour l'espace maritime européen<sup>18</sup>, et la mobilité militaire et civile. Nombre d'entre eux évoluent pour devenir des pôles de décarbonation, de circularité et d'innovation dans les chaînes de valeur, soutenant ainsi les groupements industriels. **Pour renforcer cette fonction, la Commission adoptera une nouvelle stratégie portuaire de l'UE.**

L'accélération de la décarbonation du secteur du **transport maritime** de l'Union afin d'atteindre nos objectifs climatiques nécessite la mise en œuvre rigoureuse de la récente extension du SEQE au secteur maritime, le mécanisme de tarification des gaz à effet de serre de l'UE. Elle

---

<sup>18</sup> Règlement (UE) 2024/1679 relatif au RTE-T

requiert également la mise en œuvre de l'initiative FuelEU Maritime, une mesure essentielle pour réduire l'intensité des émissions de GES des carburants, pour stimuler les investissements, pour développer des infrastructures pour carburants alternatifs dans les ports et pour initier des efforts de coordination tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de réaliser des économies d'échelle. L'UE plaide en faveur de mesures mondiales ambitieuses au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin de garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial. Le cadre «zéro net» récemment adopté par l'OMI constitue une étape importante pour décarboner l'ensemble du secteur industriel. Le soutien à la numérisation des opérations maritimes, l'investissement dans les technologies vertes et la promotion du développement des compétences vertes joueront un rôle tout aussi essentiel pour garantir la durabilité à long terme et l'adaptabilité du secteur maritime.

Des investissements importants dans la production de carburants alternatifs, les infrastructures énergétiques et l'électricité à quai, ainsi que l'adoption et l'intégration à bord de nouvelles technologies propres sont essentiels pour stimuler la résilience, la décarbonation, l'innovation et la compétitivité dans le secteur.

### **3.3. Renforcer davantage les secteurs de l'économie bleue**

Les technologies de l'énergie éolienne et océanique en mer constituent des atouts essentiels pour atteindre les objectifs climatiques, renforcer la sécurité énergétique et fournir une énergie abordable qui sous-tend la compétitivité industrielle dans les différents secteurs et les États membres. L'accélération du déploiement nécessite des investissements importants dans les infrastructures de réseau, y compris pour ce qui est de l'acheminement transfrontalier en mer et des technologies énergétiques, parallèlement à l'amélioration de la coopération régionale et à la mise en place de solutions pour faire face aux contraintes spatiales et à la coexistence avec d'autres activités telles que la pêche et l'aquaculture.

Pour continuer à bénéficier de son rôle de chef de file mondial dans le domaine des énergies renouvelables en mer et avec l'ambition de confirmer son rôle de chef de file dans le domaine des technologies énergétiques océaniques, l'UE devrait conserver des chaînes d'approvisionnement compétitives, un accès aux matières premières et une main-d'œuvre qualifiée. Les engagements des États membres et la coopération régionale<sup>19</sup> seront essentiels pour y parvenir.

L'Océan peut être une source importante de ressources génétiques pour la bioéconomie et les matières premières. Les saumures marines peuvent fournir magnésium, lithium, bore et vanadium et pourraient contribuer à la sécurité de l'approvisionnement concernant ces métaux et d'autres, grâce à des technologies rentables de récupération de ces métaux. Compte tenu du nombre croissant d'usines de dessalement efficaces nécessaires pour répondre aux besoins de consommation humaine d'eau douce et de production d'hydrogène vert, la faisabilité de la récupération des métaux provenant des saumures marines fera l'objet d'une étude dans le cadre d'activités spécifiques dans le cadre du programme Horizon Europe.

Le tourisme côtier et maritime représente le secteur le plus important de l'économie bleue et constitue une source de revenus majeure pour de nombreuses zones côtières, diversifiant les

---

<sup>19</sup> Plan d'interconnexion des marchés énergétiques de la région de la Baltique (PIMERB), Connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud-Est (CESEC), Coopération énergétique des mers du Nord (NSEC), Interconnexions pour l'Europe du Sud-Ouest.

moyens de subsistance, en particulier dans les communautés rurales côtières et insulaires. Sur la base des progrès réalisés dans le cadre du parcours de transition pour le tourisme et du programme européen pour le tourisme 2030, ainsi que de la consultation des parties prenantes lancée en mai 2025, la Commission présentera une stratégie de l'UE pour un tourisme durable au printemps 2026. La nouvelle stratégie encouragera les pratiques qui profitent à la fois aux communautés côtières et insulaires ainsi qu'aux régions ultrapériphériques.

### 3.4. Renforcer la dimension sociale de l'économie bleue

Le renouvellement des générations, la participation des femmes, le renforcement des compétences et la garantie de conditions de travail appropriées sont des éléments essentiels pour une économie bleue prospère et attrayante.

**Une nouvelle stratégie de renouvellement de la génération bleue, prévue pour 2027, favorisera une nouvelle génération de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la recherche marine, des technologies océaniques et de la pêche durable.** Cette stratégie encouragera l'éducation, la connaissance de l'Océan et le transfert de connaissances intergénérationnelles. Comme indiqué dans la communication sur une Union des compétences, la Commission intensifiera ses efforts pour promouvoir l'enseignement des STIM<sup>20</sup>, ce qui devrait également permettre d'approfondir les connaissances dans le domaine des sciences de la mer, telles que l'ingénierie de l'environnement et la biologie et la chimie marines. Il convient que la promotion des STIM et les échanges entre les universités et les écoles européennes intègrent davantage l'économie bleue et son potentiel.

Afin de stimuler les compétences numériques et entrepreneuriales, la stratégie de renouvellement de la génération bleue sera alignée sur la nouvelle **communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI) dans le domaine des secteurs et écosystèmes aquatiques, marins et maritimes**, qui fournit un cadre structuré à l'échelle de l'UE pour relier les écosystèmes de l'économie bleue et sur l'**Union des compétences**, soutenant les partenariats intersectoriels dans l'économie bleue, ainsi que sur la **stratégie phare pour l'équité intergénérationnelle**.

Dans le secteur de la pêche, la Commission mettra l'accent sur le renouvellement des générations et sur l'amélioration de l'attrait de la profession, notamment grâce à la modernisation de la flotte, à la numérisation et à l'amélioration de la sécurité à bord. Elle prévoira également un soutien au perfectionnement et à la reconversion professionnels des pêcheurs.

#### **Actions phares:**

- Évaluation et révision éventuelle de la PCP
- Vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040
- Stratégie maritime industrielle et stratégie portuaire de l'UE
- Stratégie de renouvellement de la génération bleue

<sup>20</sup> Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques.

## 4. La protection et l'autonomisation des communautés côtières et des îles

Un Océan sain fournit des moyens de subsistance, une protection et un sentiment d'identité aux populations côtières. Les communautés côtières sont le moteur du développement d'une économie bleue durable et compétitive, en guidant la transition vers des pratiques régénératives, et elles jouent un rôle crucial pour fournir aux Européens une alimentation saine et durable et des énergies marines renouvelables propres et abordables, ainsi que pour relier l'Europe au reste du monde. Il convient de mieux reconnaître leur rôle de gérance, en tant que parties prenantes et acteurs clés de la gouvernance marine.

Les zones côtières présentent une grande variété et possèdent des atouts géographiques et naturels uniques, offrant à la fois d'importantes perspectives économiques et des défis particuliers. Pour libérer tout le potentiel des régions côtières de l'UE, il est nécessaire de renforcer les communautés côtières de premier plan, mais aussi de réduire l'écart avec celles qui peinent à exploiter toutes les possibilités.

Les zones côtières sont également les plus exposées au risque de changement climatique et sont confrontées à l'élévation du niveau de la mer, à des phénomènes météorologiques extrêmes, à l'érosion côtière, aux inondations, à la salinisation et à l'épuisement de la biodiversité, y compris des stocks halieutiques. Les communautés côtières et les régions ultrapériphériques devraient renforcer l'adaptation et la préparation face aux crises. La Commission intensifiera son soutien aux communautés côtières afin qu'elles mettent en œuvre des stratégies et une planification en matière d'adaptation, notamment dans le cadre du prochain plan d'adaptation au changement climatique de l'UE.

Afin de renforcer son soutien aux communautés côtières et conformément à la stratégie pour une union de la préparation, la Commission proposera une nouvelle **stratégie de l'UE pour le développement et la résilience des communautés côtières en 2026**. Elle recensera les possibilités et définira le cadre adapté pour favoriser le développement économique local et renforcer la résilience des communautés côtières. Elle encouragera également les capacités d'alerte rapide et les plans d'adaptation climatique soutenus par des services avancés d'observation et de prévision.

La stratégie visera en outre à exploiter l'énorme potentiel des communautés côtières en matière d'élaboration et de déploiement de nouveaux modèles économiques durables, qui contribuent au développement durable et à la compétitivité de l'UE dans son ensemble. Elle soutiendra les possibilités de diversification des revenus et encouragera les activités de régénération et de restauration, l'innovation scientifique et technologique concernant les prévisions d'observation et le développement de services, en s'appuyant sur les réussites des projets de développement local mené par les acteurs locaux<sup>21</sup>, de l'approche du nouveau Bauhaus européen<sup>22</sup> et des phares de la mission «Océan».

---

<sup>21</sup> [Inforegio - Développement local mené par les acteurs locaux](#).

<sup>22</sup> L'approche transdisciplinaire et participative du nouveau Bauhaus européen, avec des projets innovants tels que le modèle de démonstration phares [Bauhaus of the Seas Sails](#) qui fournissent des modèles d'actions territorialisées associant les communautés afin de recenser et de relever les défis auxquels sont confrontés les territoires côtiers. Au cours des prochaines années, la [facilité du nouveau Bauhaus européen](#) soutiendra d'autres projets, y compris dans les communautés côtières.

Compte tenu des défis spécifiques auxquels sont confrontées les îles et les régions ultrapériphériques, appelant à des politiques adaptées et à de meilleures synergies, la Commission a décidé de lancer une **consultation sur une nouvelle stratégie pour les îles et une stratégie actualisée pour les régions ultrapériphériques**.

Une attention particulière et des mesures adaptées aux caractéristiques des régions ultrapériphériques sont nécessaires pour rompre leur insularité et répondre à leurs besoins: renforcement de leur résilience et de leur connectivité, développement de leur autonomie économique, énergétique et alimentaire et protection de leur patrimoine naturel. Plus particulièrement, le secteur de la pêche artisanale est confronté à des défis supplémentaires dans le cadre de ses activités en raison de l'éloignement de ces régions et de leur exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes. Pour y remédier, la Commission proposera une révision des lignes directrices relatives à l'équilibre de la flotte pour les navires de pêche de moins de 12 mètres de long dans les régions ultrapériphériques en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles à l'été 2025.

**Nouvelles actions phares<sup>23</sup>:**

- Stratégie de l'UE pour le développement et la résilience des communautés côtières
- Consultation sur une nouvelle stratégie pour les îles de l'UE
- Stratégie actualisée pour les régions ultrapériphériques
- Révision des lignes directrices pour l'équilibre de la flotte pour les navires de pêche de moins de 12 mètres de long dans les régions ultrapériphériques

## **5. Le rôle essentiel de la recherche, des données, de la connaissance et des compétences en lien avec l'Océan pour l'innovation bleue**

### **5.1. L'Europe en tant que chef de file mondial dans le domaine de la science océanique: lancement de l'initiative d'observation de l'Océan**

L'observation de l'Océan est le fondement de toutes les connaissances marines. Elle fournit des données essentielles pour les prévisions météorologiques, les stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, la surveillance des événements extrêmes, la sécurité civile (état de la mer, inondations), le transport maritime, l'énergie en mer, la pêche et l'aquaculture, et de plus en plus la défense et la sûreté. Pourtant, l'Océan reste largement inexploré, les données font cruellement défaut ou sont indisponibles, et les réseaux d'observation actuels sont soumis à une pression croissante.

À l'heure actuelle, l'UE s'appuie essentiellement sur la coopération avec ses partenaires internationaux pour l'observation de l'Océan. Toutefois, au fur et à mesure de l'évolution de la géopolitique, certains partenaires internationaux se désengagent des recherches scientifiques océaniques, compromettant des programmes essentiels de collecte de données et d'observation et introduisant une part d'imprévisibilité quant à la disponibilité de données critiques historiques et futures. Certains ensembles de données ne seront plus disponibles, d'autres ne seront pas maintenus ou complétés. Il existe un risque important de diminution de la couverture

<sup>23</sup>

Les actions relevant de la section 3 contribuent également à cette priorité.

mondiale par les infrastructures d'observation, ce qui se traduit par des informations moins fiables et moins précises pour les décideurs, les citoyens et les investisseurs.

Dans un monde géopolitique à risque, l'Europe doit devenir indépendante et autonome concernant toutes les infrastructures, les données et les services d'information critiques relatifs à l'Océan, tout en préservant et en renforçant la collaboration scientifique internationale dans la mesure du possible.

Le pacte pour l'Océan propose d'intensifier les efforts européens en lançant une ambitieuse **initiative d'observation de l'Océan**, y compris pour les eaux côtières et profondes, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la connaissance et jouant un rôle de premier plan au niveau international afin de fournir des informations essentielles à tous les acteurs et secteurs marins.

L'**initiative de l'UE d'observation de l'Océan**, qui couvre les campagnes d'observation, le traitement des données, les infrastructures et la fourniture de services essentiels, constituera le prochain chapitre de la découverte d'espaces au sein même de notre planète, et permettra de connecter, d'étendre, de régir et de sécuriser les capacités d'observation de l'Océan.

L'initiative stimulera également la coopération scientifique internationale avec des partenaires partageant la même optique, en particulier en vue de l'achèvement d'un système mondial d'observation de l'Océan adapté à son objectif<sup>24</sup>:

- **Sécuriser les données historiques** provenant de l'observation de l'Océan qui sont actuellement menacées dans les bases de données situées dans l'UE, au moyen d'une action Horizon Europe en 2025.
- Élaborer un **plan cartographiant les lacunes en matière de connaissances**, d'ici juin 2026.
- Mettre au point un **système d'observation** intégré, de haute technologie, rentable, fiable et sûr.
- Créer une **approche cohérente et normalisée de la planification et de la conduite des campagnes d'observation de l'Océan** d'ici à 2027

L'initiative s'appuie sur la contribution existante de l'UE à la connaissance opérationnelle du milieu marin. Dans ce cadre, la Commission poursuivra le développement et l'intégration des deux services de données phares de l'UE EMODnet et du service Copernicus de surveillance du milieu marin<sup>25</sup>.

Elle alimentera le **jumeau numérique européen de l'Océan (JNO)**, une représentation virtuelle ambitieuse et centralisée de l'Océan en temps quasi réel, accessible à tous les citoyens, scientifiques et innovateurs. Ce projet permettra de générer des scénarios possibles ou futurs, intégrant des points de basculement et des facteurs de changement, ce qui permettra d'aider à la prise de décisions sur la base de données probantes par les entreprises. Le JNO, qui a été annoncé par la présidente de la Commission lors du sommet «One Ocean» de 2022 et qui sera

---

<sup>24</sup> Elle soutiendra également la plateforme internationale pour la durabilité de l'Océan (IPOS) proposée, voir section 7.

<sup>25</sup> EMODnet agrège des données d'observation in situ de l'Océan, tandis que le service Copernicus de surveillance du milieu marin est un service d'information numérique de premier plan au niveau mondial, comprenant des données satellitaires, une surveillance de pointe et des prévisions.

interopérable avec le jumeau numérique du système terrestre développé dans le cadre de l'initiative Destination Terre, devrait être opérationnel en tant que programme de l'UE d'ici à 2030.

L'initiative d'observation de l'Océan aidera les partenaires européens à «choisir l'Europe» en tant qu'allié fiable, sûr et ouvert, s'appuyant sur des données scientifiques, de haute technologie. Elle contribuera également à améliorer la connaissance de l'Océan et facilitera la sensibilisation du public aux questions océaniques.

## **5.2. La recherche et l'innovation sur l'Océan pour un leadership mondial**

La **stratégie de R&I sur l'Océan** s'appuiera sur le programme-cadre pour la recherche et l'innovation et, entre autres, sur la mission européenne «Restaurer notre Océan et notre milieu aquatique d'ici à 2030». Elle garantira une approche de la source à la mer<sup>26</sup> et visera à améliorer la gouvernance actuelle en remédiant à la fragmentation des initiatives de l'UE en matière de R&I, y compris de leurs infrastructures de recherche. Il sera ainsi possible de combler le fossé entre la recherche et l'innovation en finançant la mise au point et le déploiement de nouvelles connaissances et de nouvelles solutions.

La Commission facilitera la mise en place d'un **réseau européen de sites d'essai des technologies océaniques** afin d'accélérer l'innovation et le déploiement de technologies océaniques clés.

Grâce à des approches transdisciplinaires qui intègrent la recherche participative et l'engagement des citoyens, il est possible de concevoir des solutions pour la conservation de l'Océan et de l'eau, favorisant en définitive le bien-être des communautés côtières.

Les mécanismes de collaboration européens établis, tels que l'initiative de programmation conjointe JPI Oceans et le partenariat pour une économie bleue durable, mobiliseront les investissements nationaux et joueront un rôle important dans le recensement des défis en matière de R&I.

## **5.3. Le renforcement de la connaissance de l'Océan et de l'engagement des citoyens**

La connaissance de l'Océan et l'engagement des citoyens favorisent une compréhension de l'influence qu'exerce l'Océan sur nous et des effets que nous pouvons avoir à notre tour sur l'Océan, en donnant aux citoyens les moyens de faire des choix éclairés. Les États membres sont encouragés à promouvoir le dialogue intergénérationnel, sur la base de pratiques participatives et/ou délibératives. La notion de connaissance de l'Océan sera liée à un concept plus large de promotion de la connaissance de l'eau et de compréhension des liens entre la gestion de l'eau et la mer. Ce n'est qu'en travaillant ensemble et en valorisant la diversité de toutes les parties prenantes que nous pourrions libérer tout le potentiel de notre Océan et créer un avenir plus durable pour tous.

La Commission renforcera la **coalition européenne pour la connaissance de l'Océan (EU4Ocean)**, qui associe des milliers d'organisations, d'entreprises, de jeunes et d'établissements scolaires. Grâce à l'éducation, à la sensibilisation et aux outils établis tels que l'atlas européen des mers, l'initiative EU4Ocean continuera d'œuvrer à accroître les

---

<sup>26</sup> Assurer des liens et une cohérence appropriés avec la stratégie de R&I concernant la résilience dans le domaine de l'eau.

connaissances sur l'importance de l'Océan, notamment en travaillant avec le consortium «Bauhaus of the Seas Sails»<sup>27</sup>.

En s'appuyant sur le forum Youth4Ocean, la Commission créera un **réseau européen d'ambassadeurs pour la jeunesse et intergénérationnels sur l'Océan** afin de mobiliser de jeunes professionnels dans les domaines océaniques et de plaider en faveur de la durabilité de l'Océan dans l'ensemble de l'UE et dans le monde. L'évolution de carrière des professionnels débutants dans les domaines océaniques sera soutenue par le nouveau **programme intergénérationnel bleu** de l'Alliance transatlantique pour la R&I océaniques. La Commission organisera des **dialogues annuels sur la politique en faveur de la jeunesse**, en veillant à ce que les voix des jeunes soient effectivement intégrées dans l'élaboration des politiques.

Un **nouveau programme de stages** dans le cadre de la coalition EU4Ocean offrira aux jeunes une expérience pratique dans des emplois qui contribuent à une économie bleue compétitive et durable. Ce programme permettra non seulement de doter les jeunes des compétences nécessaires aux futures carrières, mais aussi de renforcer le lien entre la connaissance de l'Océan et le secteur privé. Une attention particulière sera accordée aux moyens donnés aux femmes, ainsi qu'à d'autres groupes sous-représentés, pour leur permettre de jouer un rôle actif et significatif dans les activités océaniques.

#### **Actions phares:**

- Initiative de l'UE en matière d'observation de l'Océan et mise en œuvre du JNO européen d'ici à 2030 en tant que contribution à la décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable
- Stratégie européenne de R&I sur l'Océan
- Mise en place d'un réseau européen d'ambassadeurs pour la jeunesse et intergénérationnels sur l'Océan

## **6. La sûreté et la défense maritimes en tant que condition sous-jacente**

La complexité croissante des menaces, y compris les attaques contre les infrastructures sous-marines, les cybermenaces, les risques posés par les navires ne répondant pas aux normes et la flotte fantôme, ainsi que les luttes stratégiques pour le contrôle des espaces maritimes, exige une réponse coordonnée, axée sur la technologie et durable dans le temps, couvrant les dimensions externe et interne et les dimensions militaire et civile. La mer Baltique est précisément la région où la flotte fantôme présente des risques élevés pour l'environnement en raison des déversements d'hydrocarbures, des menaces pour la sécurité et la sûreté maritimes, des atteintes au commerce international et des infractions au droit maritime.

La stratégie européenne de sûreté maritime et son plan d'action fournissent à l'UE le cadre nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts en mer, à la protection de ses citoyens et de son territoire et à la promotion de ses valeurs et de son économie. Ce cadre renforce l'ordre

---

<sup>27</sup> <https://bauhaus-seas.eu/>

international fondé sur des règles, en veillant au plein respect des instruments internationaux, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM).

Parallèlement à ces priorités, et conformément à la communication conjointe sur la sécurité des câbles, la communication intitulée «ProtectEU: une stratégie européenne de sécurité intérieure»<sup>28</sup> et le livre blanc sur la défense européenne - Préparation à l'horizon 2030, l'UE et ses États membres devraient se concentrer sur le renforcement de la coopération dans le domaine naval et en matière de garde-côtes, y compris les opérations maritimes polyvalentes (OMP), l'amélioration de la sensibilisation au domaine maritime, l'investissement dans les technologies maritimes de pointe, le renforcement de la protection des infrastructures critiques et de la mobilité militaire, l'expansion des capacités de défense navale et le renforcement de la présence et des partenariats européens dans le monde.

### **6.1. Renforcer la coopération de l'UE dans le domaine naval et en matière de garde-côtes et la sûreté des frontières maritimes**

La Commission continuera à promouvoir la coopération en matière de garde-côtes en étendant des modèles couronnés de succès tels que le Forum européen des fonctions de garde-côtes et le Forum des fonctions de garde-côtes de la Méditerranée à des régions telles que la mer Noire. Les investissements se concentreront sur un projet pilote de **flotte européenne de drones aériens sans pilote (UxV)**, intégrant l'IA et des capteurs avancés pour la surveillance maritime en temps réel, avec le soutien de Frontex, de l'AESM et de l'AECP. Ce projet aura pour effet d'améliorer les capacités de détection et de réaction, de compléter les initiatives de l'OTAN et de protéger les infrastructures sous-marines critiques. Les investissements dans le renforcement des capacités et les formations consolideront la collaboration entre les garde-côtes et les agences à l'échelle de l'UE.

### **6.2. Faire progresser les technologies en matière de sûreté et de défense**

L'UE mobilisera des instruments tels que le FED, la CSP, l'AED et les projets SAFE et EDIP proposés<sup>29</sup> afin de moderniser les forces navales et les infrastructures connexes, y compris en ce qui concerne les capacités de communication et de mise en réseau, les capteurs, la R&D dans le domaine des technologies et l'acquisition conjointe de moyens pour le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, ainsi que la mise en place de centres régionaux de fusion de l'information à partir de 2025. La BEI s'est engagée à contribuer à stimuler l'industrie, notamment en soutenant les technologies maritimes et en mobilisant des capitaux privés en faveur d'innovations axées sur la sûreté.

Une **nouvelle initiative européenne d'appréciation de la situation maritime** (incluant le projet pilote de flotte européenne sans pilote proposé ci-dessus) permettra de connecter des capteurs, des systèmes sans pilote et des aéronefs de patrouille pour former un réseau de surveillance intégré. Il est essentiel de renforcer l'appréciation de la situation maritime pour faire face aux menaces et soutenir les interventions d'urgence. Les incidents récents touchant des infrastructures maritimes critiques soulignent la nécessité d'une coopération harmonieuse, suivant une approche régionale par bassin maritime.

---

<sup>28</sup> [Communication sur ProtectEU:une stratégie européenne de sécurité intérieure.](#)

<sup>29</sup> Au moment de l'adoption de la présente communication, les propositions étaient en cours d'adoption.

La Commission encourage activement toutes les autorités et agences maritimes nationales et européennes concernées à se connecter à l'environnement commun de partage de l'information (CISE), en adoptant une approche par bassin maritime afin de consolider l'intégration régionale. Consciente du caractère évolutif des menaces maritimes, la Commission s'est engagée à permettre l'échange d'informations classifiées dans le cadre du CISE et à encourager son interconnexion avec le cadre d'échange d'informations géré par Frontex, notamment EUROSUR, ainsi que son interopérabilité avec le réseau de surveillance maritime (MARSUR), qui facilite une communication sécurisée entre les forces navales des États membres. Cette approche renforcera l'interface entre le civil et le militaire, améliorera l'appréciation commune de la situation et permettra de réagir plus rapidement et de manière coordonnée aux menaces dans l'ensemble du domaine maritime. La Commission soutiendra les efforts liés à l'appréciation de la situation maritime pour progresser vers une image maritime en temps quasi réel, de l'espace aux fonds marins, qui pourrait être partagée avec l'OTAN.

### 6.3. Protéger les infrastructures maritimes critiques

Outre la surveillance, la cybersécurité et la résilience des systèmes informatiques constitueront un domaine prioritaire. Étant donné que 99 % des flux mondiaux de données reposent sur des câbles sous-marins, il sera essentiel de sécuriser les infrastructures numériques contre les cybermenaces, en particulier dans la région de la mer Baltique, où la sécurité des infrastructures critiques est encore plus menacée.

Un élément central de cette démarche est la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles<sup>30</sup>, en synergie avec la future stratégie maritime industrielle, qui renforcera les mécanismes de surveillance, de dissuasion et de réaction. La sécurité des infrastructures marines et sous-marines se trouverait renforcée par une amélioration des capacités de détection des menaces et l'établissement d'un tableau de situation en temps réel plus unifié par bassin maritime. La Commission soutient la mise en place, sur une base volontaire, de pôles de câbles régionaux par bassin maritime constituant le mécanisme de surveillance intégrée, dans le cadre duquel les États membres accepteraient de coopérer pour améliorer la détection au niveau régional. Dans cette perspective, le protocole d'accord balte/nordique constitue une voie prometteuse pour renforcer la coopération régionale en matière de sécurité des infrastructures critiques en mer Baltique.

Les munitions non explosées (MNE) dans les eaux de l'UE menacent les écosystèmes et les infrastructures. **Une stratégie coordonnée d'élimination des MNE, débutant en mer Baltique et en mer du Nord et s'étendant à la mer Noire, utilisera des technologies avancées de détection et d'élimination.** Des partenariats avec HELCOM et d'autres organismes régionaux amélioreront la mise en œuvre.

### 6.4. Renforcer les opérations navales et les partenariats mondiaux de l'UE

L'UE renforcera ses opérations navales dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, en mettant l'accent sur l'appréciation de la situation maritime et la protection des infrastructures critiques. Une présence navale continue dans les eaux de l'UE sera essentielle pour décourager les activités illégales.

La région de l'Arctique est de plus en plus exposée à la concurrence géopolitique et se révèle capitale sur le plan environnemental, économique et sécuritaire pour l'UE. Le changement

<sup>30</sup> [Plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles.](#)

climatique ouvre de nouvelles routes maritimes et accroît le risque de concurrence autour des ressources, de dégradation de l'environnement et de menaces hybrides pour la sécurité de l'UE. Comme le souligne la politique arctique de l'UE, l'Union est déterminée à faire en sorte que l'Arctique reste une région de paix, de faibles tensions et de coopération durable. Le renforcement de la résilience dans l'Arctique répond aux priorités de l'UE en matière de climat, de sécurité et de coopération multilatérale.

**L'UE s'efforcera en outre de renforcer la coopération opérationnelle avec les États membres nordiques et les États arctiques partageant la même optique**, en particulier en ce qui concerne la surveillance maritime, la recherche et le sauvetage, ainsi que la protection des infrastructures maritimes critiques.

**Actions phares:**

- Mise en place d'une stratégie globale pour les MNE afin d'intégrer les technologies de pointe en matière de détection et d'élimination
- Développement d'une coopération approfondie entre l'UE, ses États membres arctiques et les États arctiques partageant la même optique
- Élaboration d'un projet pilote pour une flotte européenne de drones sans pilote (UxV), équipée (surface, sous-marine et espace) de systèmes et de technologies de pointe
- Renforcement de la coopération dans le cadre des partenariats stratégiques et globaux avec les pays partenaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

## **7. La gouvernance internationale des océans et la diplomatie renforcée en matière de questions océaniques**

Profondément engagée dans les efforts de diplomatie verte de l'UE et soutenant la mise en œuvre des engagements mondiaux, notamment dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations unies, la diplomatie européenne en matière de questions océaniques intensifiera les actions visant à protéger l'Océan, ainsi qu'à préserver et à promouvoir les intérêts et les valeurs de l'UE en la matière, tout en établissant des relations politiques, économiques, culturelles et scientifiques efficaces avec les pays, les nations et les organisations concernées. Il est plus important que jamais de **renforcer les partenariats internationaux** et de promouvoir la diplomatie multilatérale pour obtenir des résultats tangibles. Ces actions sont nécessaires pour une protection et une gestion efficaces des ressources marines, notamment dans le domaine de la pêche où les efforts visant à créer des conditions améliorées et plus équitables à l'échelle internationale bénéficieront tant aux pêcheries de l'UE qu'à la durabilité au niveau mondial<sup>31</sup>.

### **7.1. Le renforcement de la gouvernance internationale des océans**

L'UE est déterminée à faire respecter le droit international, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), et à renforcer l'**ordre multilatéral fondé sur**

<sup>31</sup> Pour ces références et d'autres références à l'UE dans le présent chapitre, voir les conclusions du Conseil sur la gouvernance internationale des océans, 15973/22 du 13 décembre 2022.

**des règles** qui profite à l'ensemble des nations et des peuples en organisant une gouvernance internationale efficace. L'UE usera de son influence diplomatique en s'appuyant sur sa ZEE collective, son vaste marché des produits de la mer et son engagement en faveur de la durabilité.

Consciente de la nécessité d'une coopération mondiale, l'UE s'efforcera de placer la gouvernance des océans au premier plan des programmes internationaux, en alignant les cadres juridiques internationaux et en favorisant les partenariats.

La Commission donnera la priorité aux actions clés suivantes et les amplifiera:

- **la ratification rapide de l'accord BBNJ**<sup>32</sup>, en faisant progresser son entrée en vigueur rapide, en soutenant sa mise en œuvre et en veillant à ce que la haute mer soit gouvernée de manière durable,
- et les négociations sur le **traité mondial sur les matières plastiques ambitieux** visant à limiter la pollution océanique, dans le cadre desquelles elle sera un partenaire fiable et un chef de file dialoguant avec les autres parties et concluant l'accord dès que possible.

Il convient que l'UE mette tout son poids diplomatique et toutes ses capacités de mobilisation au service de la négociation d'un accord sur la désignation de trois vastes **zones marines protégées situées dans l'océan Austral**, ce qui est la meilleure manière de préserver les écosystèmes et la biodiversité marins uniques et intacts de l'Antarctique. En outre, l'UE encouragera la protection de 30 % de la haute mer d'ici à 2030. L'UE transpose l'accord BBNJ dans le droit de l'UE<sup>33</sup> afin d'en garantir le respect.

La Commission maintient sa position de **précaution en ce qui concerne l'exploitation minière des grands fonds** et insiste sur la nécessité de mener davantage de recherches sur ses incidences potentielles socio-économiques, sur l'environnement et sur la biodiversité. Tant que des données scientifiques suffisantes ne seront pas disponibles pour confirmer que l'exploitation minière des grands fonds ne constitue pas une menace pour les écosystèmes marins, la Commission demande une suspension préventive et invite le Conseil à confirmer cette approche. La Commission plaidera en faveur d'une approche fondée sur des règles au sein de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).

**La Commission est attachée au principe de précaution** et à la nécessité de disposer d'une base scientifique adéquate permettant de justifier de telles activités et d'un examen approprié des risques et impacts associés avant de poursuivre l'utilisation des technologies émergentes qui interviennent dans les environnements marins aux fins de l'atténuation du changement climatique, telles que les technologies de **géo-ingénierie marine** et d'élimination du dioxyde de carbone<sup>34</sup>.

L'UE plaide en faveur d'une **plateforme internationale pour la durabilité de l'Océan (IPOS)**, conçue pour renforcer l'interface science-politique<sup>35</sup>. L'IPOS favorisera la prise de décision fondée sur des données probantes, en renforçant la connaissance et la compréhension

---

<sup>32</sup> [Diversité biologique des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.](#)

<sup>33</sup> Voir la proposition de directive sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, COM(2025) 173 final du 24.4.2025.

<sup>34</sup> [Communication conjointe relative au programme de l'UE de gouvernance internationale des océans, JOIN\(2022\) 28 final.](#)

<sup>35</sup> Voir la note de bas de page n° 31.

mondiales des systèmes océaniques afin de permettre une protection plus efficace et une gestion durable. La Commission soutient également des initiatives visant à renforcer la coopération scientifique, telles que l'**Alliance transatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques (AAORIA)**.

De plus, la Commission entreprendra les actions suivantes:

- La **Commission** étudie actuellement les moyens d'améliorer la **durabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture importés** dans le cadre du régime des contingents tarifaires autonomes.
- **Afin de réduire les captures accidentelles de tortues marines** en 2026, la Commission prévoit d'adopter des spécifications concernant le dispositif d'exclusion des tortues que devra utiliser la flotte de l'UE dans les pêcheries de crevettes tropicales de l'Atlantique Ouest et de l'océan Indien. La Commission évaluera l'efficacité de ces nouvelles spécifications avant d'envisager de nouvelles mesures au niveau interne ou international.
- En outre, la Commission veillera à **ratifier et mettre pleinement en œuvre des instruments internationaux** tels que l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche interdisant les subventions à la pêche préjudiciables, les conventions de l'OIT relatives aux marins et aux pêcheurs et les normes de sécurité relatives aux navires de pêche établies dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI).
- Dans le secteur de la pêche, la Commission intensifiera ses efforts pour **remédier aux problèmes liés aux «pavillons de complaisance»**, en garantissant la transparence des structures de propriété des navires de pêche afin de demander des comptes aux responsables des pratiques illégales dans les industries maritimes, y compris la pêche, et la gestion de l'environnement. Elle s'appuiera sur les résultats d'une étude en cours.
- L'UE dirige et défend activement, au sein des **organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)**, le **respect de normes élevées** en matière de durabilité dans la gestion de la pêche, en particulier pour lutter contre les activités de pêche INN.
- La Commission proposera une **nouvelle génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD)** s'alignant sur les stratégies et priorités régionales plus larges de l'UE, en particulier pour l'Afrique et la région indopacifique, afin de contribuer à une approche cohérente de l'UE en matière de pêche durable et de gouvernance des océans.
- Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord politique provisoire sur la modification proposée par la Commission du règlement (UE) n° 1026/2012 visant à **lutter contre les pratiques de pêche non durables**. Cet accord reflète l'engagement de l'UE à encourager la coopération avec les pays tiers concernant la gestion des stocks partagés, tout en tirant parti de son pouvoir de marché pour promouvoir une pêche durable.

L'UE continuera de montrer l'exemple grâce à son **approche de tolérance zéro à l'égard de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**<sup>36</sup> fondée sur des dialogues avec les pays tiers et le système de cartons émis à l'encontre des pays en cas de pêche INN. En

---

<sup>36</sup> Voir la note de bas de page n° 31.

particulier, elle mettra à profit le système de certification des captures de l'UE (CATCH), qui vise à protéger le marché de l'UE contre les produits de la pêche INN.

La **numérisation de CATCH (IT CATCH)** est une initiative phare de l'UE dans la lutte mondiale contre la pêche INN, qui deviendra obligatoire à partir de janvier 2026. En conséquence, les États membres de l'UE renforceront et harmoniseront leurs contrôles et actions à l'importation visant à garantir la légalité des produits de la pêche mis sur le marché européen. Il convient d'accorder une attention particulière aux régions ultrapériphériques, qui sont exposées à la concurrence déloyale et à la pêche illicite des pays tiers voisins.

L'UE continuera de s'engager en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et de promouvoir la mise en œuvre de ses **règles actualisées en matière de contrôle de la pêche** sur la scène mondiale<sup>37</sup>.

En 2026, la Commission préparera une **communication sur une nouvelle approche stratégique de l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche**, dans laquelle elle détaillera les **efforts déployés par l'Union**. L'approche visera à combler les lacunes dans la gouvernance mondiale de la pêche et à renforcer l'engagement de l'UE en faveur d'une gestion durable de l'Océan.

## 7.2. Une diplomatie stratégique sur mesure pour l'Océan

**L'UE est un acteur diplomatique majeur pour les questions océaniques, représentant les intérêts de l'Union et de ses États membres.** Garantir la gouvernance durable des ressources océaniques, en particulier de la pêche, nécessitera une coopération renforcée entre l'UE, les pays tiers et les acteurs mondiaux. Le réseau d'engagements bilatéraux et d'initiatives stratégiques de l'UE avec des partenaires dans des régions telles que la Méditerranée et la mer Noire, l'Arctique, l'Afrique et la région indopacifique contribuera à faire progresser la gouvernance des océans et le développement économique bleu durable à l'échelle mondiale. Pour que l'Océan retrouve un état sanitaire satisfaisant, la diplomatie climatique au niveau mondial est un instrument crucial. Les PEID (petits États insulaires en développement) en particulier sont des alliés proches lors des négociations dans le cadre du processus de la COP, car ils subissent les répercussions directes du changement climatique.

La Commission présentera les actions prioritaires suivantes:

- **La Commission adoptera une approche fondée sur le paysage marin** afin de garantir des effets et des synergies efficaces pour faire progresser la gouvernance durable des océans, la conservation et le développement économique durable dans les pays partenaires. Elle recensera les domaines clés à conserver, en réalisant une cartographie des parties prenantes et en tenant pleinement compte des activités qui les concernent, et abordera les interactions à l'échelle systémique.
- L'objectif de la Commission sera également de confirmer son engagement à l'égard du **partenariat UE-Afrique** en réaffirmant notre coopération dans le domaine de l'économie bleue durable, qui apporte une contribution essentielle à l'économie, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'au développement durable des deux continents.

---

<sup>37</sup> Voir la note de bas de page n° 31.

L'UE usera de ses canaux diplomatiques pour faire avancer les questions océaniques dans le cadre des programmes politiques internationaux, y compris le G7 et le G20. L'UE réitère son engagement résolu à l'égard du dialogue annuel sur l'Océan et le climat, institué par la Conférence des Parties à la CCNUCC, afin de faire progresser les questions océaniques et climatiques, tant dans le cadre de la CCNUCC que dans celui de l'accord de Paris, notamment dans la perspective de la nouvelle génération de contributions déterminées au niveau national (CDN) et du prochain bilan mondial.

La diplomatie européenne traitant des questions océaniques encouragera le respect des **normes de gouvernance internationale** relatives à la gestion des pêches tout en aidant les pays en développement à ratifier et à mettre en œuvre les principaux accords internationaux, à protéger la biodiversité, à enregistrer les navires de pêche et à atteindre les ODD, en particulier l'ODD 14. L'UE continuera de soutenir la croissance socio-économique durable des pays partenaires au moyen de stratégies telles que la stratégie «Global Gateway», en veillant à ce que la pêche, l'aquaculture et d'autres activités liées à l'Océan contribuent au développement durable et au renforcement des capacités dans le monde entier. Afin de soutenir les objectifs de l'UE dans le cadre du pacte pour l'Océan, et avec le soutien du groupe BEI, la stratégie «Global Gateway» est mise à profit pour promouvoir des investissements ciblés dans les pays partenaires concernant la gouvernance des océans, l'économie bleue durable et l'action pour le climat. Il s'agit notamment d'initiatives phares telles que le soutien aux corridors de transport maritime vert, afin de promouvoir la décarbonation du transport maritime, et l'initiative visant à transformer la prolifération d'algues sargasses en une occasion d'innovation circulaire et de croissance durable dans les communautés côtières.

En plus d'être le principal contributeur financier à l'échelle planétaire, l'UE et ses États membres sont le premier donateur mondial pour la haute mer. L'UE se félicite des progrès accomplis dans le cadre de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique en ce qui concerne la mobilisation des fonds nécessaires à la protection de la biodiversité, à la réalisation des objectifs d'action du cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et à la réduction du déficit de financement mondial en faveur de la biodiversité, y compris en ce qui concerne l'Océan.

**Actions phares:**

- Préparation d'une communication sur une approche stratégique de l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la pêche, y compris une nouvelle génération d'APPD
- Adoption et entrée en vigueur de la modification du règlement (UE) n° 1026/2012 concernant certaines mesures aux fins de la conservation des stocks halieutiques en ce qui concerne les pays autorisant une pêche non durable
- Ratification rapide et mise en œuvre de l'accord BBNJ et soutien à la mise en œuvre dans les pays en développement grâce à la contribution de 40 millions d'euros au programme mondial pour l'Océan
- Entrée en vigueur et mise en œuvre de la phase 1 de l'accord de l'OMC sur l'interdiction des subventions à la pêche préjudiciables et conclusion des négociations de la phase 2 sur les règles supplémentaires en suspens pour réglementer les subventions qui encouragent la surpêche et la surcapacité

- Utilisation obligatoire du système informatisé de certification des captures de l'UE (IT CATCH) à partir de janvier 2026, afin de compléter le système de cartons émis par l'UE à l'encontre de certains pays en vue d'une lutte plus efficace contre la pêche INN
- Mise à l'essai d'une plateforme internationale pour la durabilité de l'Océan
- Promotion des zones protégées dans l'océan Austral

## **8. Les prochaines étapes**

Face à la triple crise planétaire que constituent l'accélération du changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et aux tensions géopolitiques, l'UE doit agir avec détermination pour préserver notre Océan et l'avenir maritime qui en dépend. En mobilisant tout l'éventail d'outils et de partenariats à sa disposition, l'UE peut montrer l'exemple en créant un espace océanique plus résilient, plus sûr, et utilisé de manière plus durable.

Le pacte pour l'Océan dessine une réponse stratégique et coordonnée aux défis actuels. Il conjugue un changement de gouvernance à des mesures en matière d'innovation, d'investissements et de diplomatie internationale dans le cadre d'une vision unifiée visant à promouvoir la santé, la durabilité et la prospérité de l'Océan.

Ce pacte n'est pas seulement une feuille de route, c'est un appel à l'action et à la responsabilité. Ensemble, nous garantirons que l'Océan continue à assurer sa fonction de régulation climatique de la Terre et demeure notre allié dans la lutte contre le changement climatique, en protégeant sa biodiversité et ses habitats, en tant que trésor de notre planète, moteur économique et patrimoine commun pour les générations à venir.

La Commission collaborera avec les autres institutions de l'UE, les États membres, les parties prenantes et les partenaires internationaux pour obtenir des résultats concrets.

**Annexe: Objectifs liés à l'Océan dans la législation et les politiques de l'UE<sup>38</sup>**

<b>Objectif</b>	<b>Contraignant/ Indicatif</b>	<b>Source</b>
Atteindre un bon état écologique des eaux marines d'ici à 2020. Les États membres doivent adopter des stratégies marines nationales pour atteindre ou maintenir un bon état écologique. Introduire l'approche écosystémique en tant que principe contraignant pour la gestion du milieu marin de l'UE.	Contraignant	<a href="#">Directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin»</a>
Assurer la conservation des ressources biologiques de la mer et la gestion des pêcheries qui les ciblent. Atteindre le rendement maximal durable (RMD) pour tous les stocks halieutiques d'ici à 2020.	Contraignant	<a href="#">Règlement relatif à la politique commune de la pêche</a>
30 % des mers de l'UE protégées d'ici à 2030, dont 10 % devraient être strictement protégées.	Indicatif	<a href="#">Stratégie en faveur de la biodiversité</a>
Soutenir la stratégie en faveur de la biodiversité en cherchant à contribuer à ramener et à maintenir les stocks halieutiques à des niveaux durables, à réduire l'incidence de la pêche sur les fonds marins et à réduire au minimum les incidences de la pêche sur les espèces sensibles en supprimant progressivement la pêche de fond dans les ZMP d'ici à 2030, en améliorant la sélectivité, en protégeant les espèces sensibles, en soutenant le secteur de la pêche et en renforçant la recherche, la mise en œuvre, la gouvernance et la participation des parties prenantes.	Indicatif	<a href="#">Plan d'action de l'UE: Protéger et restaurer les écosystèmes marins pour une pêche durable et résiliente</a>
Au moins 20 % des zones maritimes de l'UE doivent être restaurées d'ici à 2030 et tous les écosystèmes qui le nécessitent d'ici à 2050. Les États membres présentent des plans nationaux de restauration d'ici la mi-2026.	Contraignant	<a href="#">Règlement relatif à la restauration de la nature</a>
Installation d'environ 111 GW de capacité de production d'énergie renouvelable en mer d'ici à 2030 et d'environ 317 GW d'ici à 2050, dont 100 MW de capacité d'énergie océanique d'ici à 2027 et 1 GW d'ici au début des années 2030.	Indicatif	<a href="#">Communication intitulée «Réaliser les ambitions de l'UE en matière d'énergies renouvelables en mer»</a>
Les États membres concluent un accord non contraignant visant à coopérer sur les objectifs en matière de production d'énergie renouvelable en mer à déployer dans chaque bassin maritime d'ici à 2050	Contraignant	<a href="#">Règlement RTE-E</a>
88 GW de capacité de production d'énergie renouvelable en mer d'ici à 2030 et 360 GW d'ici à 2050	Indicatif	
Objectif global en matière d'énergie renouvelable d'au moins 42,5 % d'ici à 2030 (objectif non contraignant	Contraignant	<a href="#">Directive RED III</a>

<sup>38</sup> La liste peut être complétée.

de 45 %). Les États membres publient des informations sur les appels d'offres prévus et sur les volumes d'énergie renouvelable en mer qu'ils prévoient d'atteindre.		
Mesures contribuant à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 - intégration de la transition énergétique dans la pêche et l'aquaculture, réduction des émissions de gaz à effet de serre, renforcement de la durabilité et de l'efficacité énergétique, alignement sur les objectifs en matière de biodiversité et de pollution, développement des compétences et des carrières, investissement dans la recherche et l'innovation et promotion de la collaboration internationale.	Indicatif	<a href="#">Communication relative à la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE</a>
Neutralité climatique dans l'UE d'ici à 2050, objectif intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990.	Contraignant	<a href="#">Loi européenne sur le climat</a>
Objectifs de déploiement de l'alimentation électrique à quai pour les grands navires de mer de transport de conteneurs et de passagers dans les ports maritimes et pour les bateaux de navigation intérieure.	Contraignant	<a href="#">Règlement AFIR</a>
Limites maximales d'intensité annuelle moyenne en GES de l'énergie utilisée par les navires de tonnage brut supérieur à 5 000 faisant escale dans les ports européens, quel que soit leur pavillon - diminution de 2 % d'ici à 2025 et de 80 % d'ici à 2050. Les navires à passagers et à porte-conteneurs utilisent l'alimentation en électricité à quai ou d'autres technologies à émissions nulles à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2030 dans les ports couverts par l'article 9 du <a href="#">règlement AFIR</a> et à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2035 dans tous les ports de l'UE qui développent des capacités d'alimentation en électricité à quai.	Contraignant	<a href="#">Règlement de l'UE sur les carburants maritimes</a>
Les installations de recyclage veillent à ce que le recyclage des navires prévient le rejet de substances dangereuses en mer et gère correctement les déchets. Nécessite un inventaire des matériaux dangereux pour gérer les substances susceptibles de nuire aux milieux marins et l'établissement d'une liste européenne des installations de recyclage des navires	Contraignant	<a href="#">Règlement relatif au recyclage des navires</a>
Interdiction de certains articles en plastique à usage unique, par exemple les couverts et les pailles. Collecter 77 % des bouteilles en plastique d'ici à 2025 et 90 % d'ici à 2029.	Contraignant	<a href="#">Directive sur les plastiques à usage unique</a>
Réduction quantitative de la consommation de certains produits en plastique à usage unique par les États membres d'ici à 2026, par rapport à 2022.	Indicatif	
D'ici à 2030, l'UE devrait réduire de 50 % les déchets plastiques en mer et de 30 % les microplastiques et	Indicatif	<a href="#">Plan d'action «zéro pollution»</a>

réduire de 50 % les pertes de nutriments, l'utilisation des pesticides chimiques et les risques qui y sont associés, l'utilisation des pesticides les plus dangereux et la vente d'antimicrobiens pour les animaux d'élevage et dans l'aquaculture.		
Les États membres mettent en place le réseau Natura 2000 de sites protégés afin de veiller à ce que les types d'habitats naturels et les habitats d'espèces à haute valeur dans l'ensemble de l'UE soient préservés ou, le cas échéant, restaurés dans des conditions de conservation favorables.	Contraignant	<a href="#">Directive «Oiseaux»</a> <a href="#">Directive «Habitats»</a>
Les États membres utilisent leurs plans de gestion de district hydrographique (PGDH) et leurs programmes de mesures pour protéger et, le cas échéant, restaurer les masses d'eau afin d'atteindre un bon état et pour prévenir la détérioration (bon état chimique et écologique).	Contraignant	<a href="#">Directive-cadre dans le domaine de l'eau</a>
Les États membres réduisent la pollution de l'eau causée par les nitrates utilisés dans l'agriculture en désignant des zones vulnérables aux nitrates, en surveillant les concentrations de nitrates dans les masses d'eau et en établissant des codes de bonnes pratiques agricoles.	Contraignant	<a href="#">Directive sur les nitrates</a>
Les États membres sont tenus de veiller à ce que les combustibles marins ne soient pas utilisés dans leurs eaux territoriales, leurs ZEE et leurs zones de lutte contre la pollution en dehors de la ZCE de la mer Baltique et de la mer du Nord si la teneur en soufre de ces combustibles dépasse 0,50 % en masse, et à l'intérieur de la ZCE si la teneur en soufre de ces combustibles dépasse 0,10 % en masse.	Contraignant	<a href="#">Directive sur le soufre</a>
Les États membres sont tenus de surveiller et d'évaluer les eaux de baignade.	Contraignant	<a href="#">Directive sur les eaux de baignade</a>
Atteindre les objectifs de la PCP, en contribuant à un marché efficace et transparent, en réglementant les organisations professionnelles, les normes de commercialisation, l'information des consommateurs, les règles de concurrence et la connaissance du marché	Contraignant	<a href="#">OCM</a>
Les États membres sont tenus de prévenir, de réduire au minimum et d'atténuer les effets néfastes sur la biodiversité de l'introduction et de la propagation au sein de l'Union, qu'elles soient intentionnelles ou non intentionnelles, d'espèces exotiques envahissantes.	Contraignant	<a href="#">Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes</a>
Avec un objectif fixé à 2030, la mission de l'Union «Restaurer notre Océan et notre milieu aquatique» vise à protéger et restaurer la santé de notre Océan et de notre milieu aquatique grâce à la recherche et à l'innovation, à l'engagement des citoyens et aux investissements bleus. La nouvelle approche de la	Indicatif	<a href="#">Mission de l'UE «Restaurer notre Océan et notre milieu aquatique»</a>

mission abordera l’Océan et le milieu aquatique comme un tout et elle jouera un rôle essentiel dans la réalisation de la neutralité climatique et la restauration de la nature.		
---	--	--